

PROJET DE RAPPROCHEMENT DES GROUPES TF1 ET M6 : REMISE DU RAPPORT DES SERVICES DE L'INSTRUCTION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Dans le cadre de l'examen du projet de rapprochement entre Groupe TF1 et Groupe M6, les services de l'instruction de l'Autorité de la concurrence ont remis leur rapport.

Dans ce rapport, qui ne préjuge pas de la décision finale du Collège de l'Autorité, les services d'instruction considèrent que l'opération soulève des problèmes de concurrence significatifs (en particulier sur le marché de la publicité). La nature et l'étendue des remèdes requis dans le rapport d'instruction feraient perdre toute pertinence au projet des parties qui, dans ce cas, l'abandonneraient.

Les parties, qui entendent maintenir leur projet tel qu'il a été présenté, vont répondre dans les trois semaines à l'Autorité; les auditions devant le Collège de l'Autorité de la concurrence sont prévues les 5 et 6 septembre prochains.

Neuilly-sur-Seine, le 26 juillet 2022